Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260331-2026_03_018-DE

St. GUYOMARD

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 31/03/2026

Date de la convocation
26/03/2026

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 15

Réf : 2026-03-018

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil vingt six et le trente et un Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. Maurice BRAUD, Nancy BONCHE, Anthony JEGAT, Claude POREZ, Didier NURIT, Franck LAMOUR, Pascal LE BIGAUD, Pascaline LEYGNAC, Christophe LE DUIGO, Lydia GUYOT, Yannick PARCHEMIN, Anne-Sophie BURBAN, Marie SAMEDI, Adeline DRÉANO.
Absents :
Excusés : Marie MOREAU a donné procuration à M. Claude POREZ.

Nancy BONCHE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Conseillers municipaux délégués

Monsieur le maire propose de nommer 4 conseillers municipaux délégués.
Il nommera par arrêtés municipaux, aux fonctions suivantes :
- M. POREZ Claude :
  en charge du suivi des services techniques, des travaux et des opérations de maintenance.
- Mme GUYOT Lydia :
  en charge des espaces verts et des relations avec le conseil d'école et les associations,
- Mme LEYGNAC Pascaline :
  en charge du conseil des jeunes, des animations, des commémorations et de la communication,
- M. PARCHEMIN Yannick :
  en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, du suivi de la maîtrise d'oeuvre et de la communication.

L'indemnité des conseillers municipaux et des conseillers municipaux délégués est à prendre dans l'enveloppe budgétaire (maire + adjoints).
La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025, Loi GATEL, détermine le montant de l'enveloppe budgétaire, soit la somme de l'indemnité du maire et des adjoints en considérant le nombre maximal théorique :
Le taux des indemnités des conseillers municipaux et le taux des conseillers municipaux délégués seront proposés en fonction des éléments recueillis pour fixer les indemnités du maire et des adjoints.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire.

MAIRIE DE St-GUYOMARD * 56 (Morbihan) *